

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

**OUVERTURE SOLENNELLE DE LA 4^{ème} SEMAINE DE
SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ENTREPREUNARIAT
SOCIAL (SESES)**

**PROJET D'INTERVENTION SON EXCELLENCE GEORGES ELANGA
OBAM
MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL**

Salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Yaoundé

08 décembre 2020

- ***Madame le Ministre des Affaires Sociales ;***
- ***Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, chers collègues ;***
- ***Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatiques et des Organisations Internationales ;***
- ***Monsieur le Président National de l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun ;***
- ***Mesdames et Messieurs les Maires ;***
- ***Distingués invités ;***
- ***Mesdames et Messieurs.***

Je me réjouis de prendre la parole ce jour, dans cette Salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, à l'occasion de la 4^{ème} édition de la Semaine de la Solidarité Nationale et de l'Entrepreneuriat Social.

Je voudrais remercier Madame le Ministre des Affaires Sociales qui a bien voulu, une fois de plus associer mon département ministériel à cette importante activité, dont l'un des axes concerne l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation dans le secteur affaires sociales. Cette invitation participe de la synergie d'actions et de la solidarité gouvernementale, prescrites par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Je me félicite de la forte participation des magistrats municipaux à cet exercice de renforcement des capacités et de diagnostic sans complaisance de l'effectivité de la décentralisation au plan social.

➤ **Excellences ;**

➤ **Mesdames et Messieurs ;**

Le Cameroun est résolument engagé dans le processus d'accélération et d'approfondissement de la décentralisation, sous l'impulsion **du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, qui fait de cette politique publique, un axe majeur de son projet de société.

En effet, à l'entame du Septennat des « Grandes Opportunités », il a prescrit la prise de mesures fortes pour permettre aux collectivités territoriales décentralisées, de jouer, plus que par le passé, leur rôle, en tant qu'instruments de lutte contre la pauvreté à la base, d'espaces d'opportunités économiques et de creusets de la démocratie locale, le but ultime étant l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'atteinte de cet objectif passe inexorablement par la promotion d'un développement local fort, durable et inclusif. D'où l'intérêt des travaux qui nous réunissent ce jour.

Il est clair en effet, qu'une évaluation de l'exercice des compétences transférées dans le secteur des affaires sociales depuis 2010, soit dix ans, permettra à n'en point douter, de capitaliser les bonnes pratiques, de corriger les manquements et de mieux se projeter, dans un contexte où tous les regards sont tournés vers les collectivités territoriales décentralisées.

Il s'agira également de mieux préparer le processus de transfert et d'exercice des compétences en matière sociale aux Régions dont la mise

en place est en cours, suite à la tenue le 06 décembre dernier des toutes premières élections de conseillers régionaux.

➤ **Excellences ;**

➤ **Mesdames et Messieurs ;**

Depuis 2010, 63 compétences ont été transférées aux communes par l'Etat.

Dans le secteur des affaires sociales, 03 compétences sont concernées. Il s'agit de :

- L'attribution des aides et secours aux nécessiteux et aux indigents ;
- La participation à l'entretien et à la gestion des centres de promotion et de réinsertion sociale ;
- L'assistance aux établissements sociaux.

Au-delà des compétences suscitées, l'enjeu demeure la prise en compte de la vulnérabilité dans l'exercice de toutes les compétences relatives aux matières nécessaires au développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

Ledit exercice doit se faire avec la pleine participation des populations elles-mêmes, et notamment des personnes socialement vulnérables, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, qui fait de la participation citoyenne, l'une des innovations du cadre juridique modernisé de la décentralisation.

De même, il est indispensable que les collectivités territoriales décentralisées reçoivent l'accompagnement technique, financier et matériel nécessaire à l'exercice des compétences transférées, tel que consacré dans le Code Général précité.

C'est pourquoi je salue une fois de plus cette initiative du Ministère des Affaires Sociales, dont l'inscription dans la durée, permet d'identifier les goulots d'étranglement, les points de blocage, les ambiguïtés et les difficultés de tous ordres, qui entravent encore l'optimisation de l'exercice des compétences ainsi transférées.

Afin d'y remédier, vos échanges et réflexions devront aboutir à la formulation de propositions concrètes, mais aussi et surtout, permettre d'envisager pour chacun des acteurs, communes, services centraux déconcentrés, structures d'appui et autorités de tutelle, des mesures correctives pour un exercice efficace des compétences transférées dans le secteur des affaires sociales.

Sur ce, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une session fructueuse.

Vive la décentralisation,

Vive le Cameroun.

Je vous remercie de votre aimable attention. /-